CONSEIL DE L'EUROPE
COUNCIL OF EUROPE

10 avril 1967 Doc. 2202 Provisoire

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

RAPPORT PROVISOIRE
sur la politique générale du Conseil de l'Europe [1]
(Rapporteur : M. Federspiel)

I. PROJET DE RECOMMANDATION
présenté par la Commission politique [2]

L'Assemblée,

1. Regrettant les éléments de division affaiblissant l'influence de l'Europe dans son ensemble et des pays membres en particulier par rapport à l'évolution politique mondiale ;

2. Estimant qu'il ne saurait y avoir contradiction entre une politique de détente et une politique de coopération plus étroite en Europe occidentale ;

3. Déplorant qu'en dépit des progrès réalisés en Europe, l'écart existant dans le domaine technologique entre l'Europe et les Etats-Unis n'a pas été réduit ;

./.

1. Ce rapport provisoire est distribué conformément à l'article 46 (4) du Règlement. Le vote de la Commission sur l'ensemble du projet de recommandation interviendra le 24 avril 1967.

2. Membres de la Commission : MM. Struye, Président, Finn Moe, Federspiel, Vice-Présidents ; Akçal, Badini Confalonieri, Bettiol (Remplaçant : Sibille), Blachstein, Björk, Bohy, Bretscher, Cassar Galea, Cunningham, Czernetz, Duit, Duynstee, Edelman, Feyzioglu, Flornoy, Furler, Gustafson, Heffer, Kliesing, Kristjansson, Margue, Montini, Moutet, Nessler, Patijn, Rodopoulos (Remplaçant: Kallias), Sandys, Weissmann, Zighdis.
N.B. Les noms des membres présents lors de la discussion du rapport, le 8 avril 1967, sont soulignés.
Secrétaires de la Commission : MM. Rosenstiel et Vasey.

4. Estimant que l'élargissement des Communautés européennes, par l'admission du Royaume-Uni et d'autres pays, est indispensable au renforcement de l'Europe, tant du point de vue politique qu'économique ;

5. Relevant avec satisfaction les initiatives des Gouvernements britannique et italien tendant à renforcer la coopération technologique en Europe ;

6. Estimant que les obstacles à une coopération plus étroite en Europe occidentale proviennent pour partie des méfiances réciproques qui doivent être surmontées dans l'intérêt de la collectivité européenne ;

7. Relevant que les possibilités actuelles et futures du Conseil de l'Europe méritent une attention croissante tant pour ce qui est de la politique de coopération en Europe occidentale que des contacts techniques avec les pays de l'Est,

8. Recommande au Comité des Ministres :

a) de concerter les politiques des pays membres à la lumière du Statut du Conseil de l'Europe et d'en étudier toutes les possibilités ;

b) de réanimer ses propres fonctions politiques, afin qu'on puisse examiner les moyens actuels de promouvoir une politique de coopération progressive, en tenant compte, entre autres, de l'ouverture des Traités de Rome et de Paris à l'adhésion ou l'association d'autres pays.

./.

II. EXPOSE DES MOTIFS
par M. Federspiel

Sommaire

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 à 3
PREMIERE PARTIE :	
Les perspectives et problèmes actuels quant à un nouveau départ de la coopération politique en Europe occidentale	4 à 11
DEUXIEME PARTIE :	
Fondements et raison d'être d'une coopération politique	12 à 28
TROISIEME PARTIE :	
La place et l'avenir du Conseil de l'Europe dans un continent en mouvement	
Introduction	29 à 31
a) Vers une ébauche de coopération technique avec les pays de l'Est	32 à 37
b) La place des pays neutres et des pays périphériques au sein de la famille du Conseil de l'Europe	38 à 41
c) L'Assemblée du Conseil de l'Europe est un forum largement ouvert au monde extérieur	42 à 45
d) Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe : un terrain politique en jachère	46 à 48
CONCLUSION	49 à 50

./.

INTRODUCTION

1. Le Conseil de l'Europe - et notamment son Assemblée - depuis sa création en 1949, a été soit l'initiateur soit le commentateur attentif et souvent constructif de toutes les étapes, franchies ou non, sur la voie de l'unification européenne. Qu'il s'agisse de la C.E.C.A., de la C.E.D., de l'U.E.O., de la C.E.E., de l'EURATOM, de la Commission Cattani ou du plan Fouchet, on constate aujourd'hui que les approbations et les réticences quant à ces divers jalons n'ont pas toujours été le fait des mêmes défenseurs ou des mêmes détracteurs. C'est là un indice entre bien d'autres qui prouve que les pôles d'attraction politique sont encore trop divers en Europe pour permettre une unité d'appréciation des méthodes, voire des résultats, de coopération. Mais cela prouve aussi l'impérieuse nécessité de coordonner les efforts européens dans le domaine politique à la plus grande échelle possible, si l'on ne veut pas perdre les effets bénéfiques des réalisations communautaires déjà acquises dans le domaine technique.

2. Ainsi donc, depuis la conférence de Messine et en dépit des progrès réalisés depuis lors non sans peine mais grâce à tous, car il ne peut en être autrement, l'Europe reste toujours en attente sur le seuil de son propre avenir politique.

3. Il importe peu de savoir si ceux-là même qui revendiquent aujourd'hui l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, ou ceux qui s'y opposent, auraient agi autrement hier. Ce qui importe par contre c'est de savoir si leur résolution est désormais irrévocable.

./.

PREMIERE PARTIE : Les perspectives et problèmes actuels quant à un nouveau départ de la coopération politique en Europe occidentale

4. Votre Rapporteur n'entend pas refaire l'historique de toutes les tentatives en vue de favoriser une union politique de l'Europe. Deux des derniers rapports de M. de la Vallée Poussin (1) ont clairement fait le point de la question. Le problème est aujourd'hui un problème d'orientation et de mouvement. Orientation, car la détente d'une part et la volonté de la Grande-Bretagne d'entrer dans la C.E.E. de l'autre posent à l'avenir politique de l'Europe à la fois des problèmes de forme et de fond. Mouvement, car le choix du moment le plus opportun pour s'engager sur une voie ou l'autre ne fait pas l'objet d'une égale évaluation, de nombreux gouvernements trouvant dans les hésitations d'autrui une justification à leur propre attentisme dans le domaine de l'union politique.

5. Les mécanismes intergouvernementaux que le Conseil de l'Europe met à la disposition de ses Membres ont d'ores et déjà été utilisés dans des directions fort diverses, favorisant la coopération dans des domaines très variés, notamment techniques au sens le plus large de ce terme. Mais l'utilisation des mécanismes du Conseil de l'Europe peut et doit tenir compte de deux aspects principaux : la conscience politique agissante en Europe occidentale et les relations avec les pays de l'Est. Pour parvenir à ce résultat, il y a lieu d'obtenir non seulement l'accord mais aussi l'engagement résolu de l'ensemble des gouvernements des pays membres, et la manifestation de cet accord et de cet engagement au sein même du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

6. Il convient de souligner aujourd'hui plus que jamais qu'il n'y a ni contradiction ni incompatibilité entre ces deux impératifs : une politique de détente et d'entente possible avec les pays de l'Est et une coopération politique organisée entre pays de l'Europe occidentale. La question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir si les fondements qui justifiaient une coopération politique européenne la justifient encore et si les problèmes qu'elle pose n'en diminuent pas l'urgence, et n'en atténuent pas les résultats par avance.

(1) Doc. 1741 (14 avril 1964) et Doc. 1864 (18 janvier 1965).

7. Certes, depuis 1949 l'Europe a changé de physionomie ; elle offre à ses habitants ce qu'un économiste appelait une économie sans rareté dans une société sans contraintes. Les dangers qui planaient sur l'Occident au temps de la guerre froide ne servent plus aux esprits que de référence historique. D'autre part, la contagion bienfaisante de la détente, la perspective de l'entente, associées aux avantages matériels de la coopération économique, notamment au sein du Marché Commun, paraissent consolider, sinon justifier, un certain engourdissement politique. En un mot, l'économie, la technique et la diplomatie semblent parfaitement à même de se substituer à la politique pour assurer la survie et le progrès de notre société européenne démocratique. L'élargissement des Communautés européennes est présenté comme un moyen d'assurer à l'Europe un standing technologique qui lui donnerait les moyens d'être compétitive à l'échelle du monde. Il y a actuellement une timidité collective face à l'argumentation politique, ce qui ramène la politique au rang d'une vertu européenne résiduelle, alors qu'elle est la caractéristique décisive de l'esprit et du style européens, sans laquelle l'Europe sombrerait dans l'anonymat des sociétés matérialistes et dans la disponibilité politique.

8. En effet, il serait erroné de croire que la croissance des Communautés et l'ouverture à l'Est nous dispensent d'une coopération politique plus étroite et que l'économie peut indéfiniment venir au secours de la politique, voire la remplacer.

9. L'élargissement géographique des communautés ne ferait que conditionner l'accroissement des responsabilités politiques tant intérieures qu'extérieures de la Communauté. Le besoin se fera donc sentir tôt ou tard de compléter les mécanismes de la coopération économique par des mécanismes souples et progressifs de coopération politique.

10. L'Europe n'a donc pas à choisir entre la coopération et la détente ; toutes deux lui sont pareillement indispensables, et le fait que la guerre froide soit un lointain souvenir devrait également prouver à nos interlocuteurs des pays de l'Est que la coopération économique et politique entre pays de l'Ouest européen n'est en aucune manière un inconvénient ou une menace pour eux. L'acceptation de cette situation démontrera au contraire que de part et d'autre l'esprit d'entente est en mesure de remplacer l'esprit de croisade, et que les progrès des uns peuvent et doivent profiter aux autres.

./.

11. La plupart des échanges avec les pays de l'Est se font actuellement sur le plan bilatéral considéré des deux côtés comme le plus opportun dans la situation présente.

La coordination des efforts à l'Ouest ne peut donc qu'améliorer les prestations collectives ou individuelles qui peuvent y être fournies au monde extérieur. De ce fait, les mécanismes de coopération politique au sein même de la future communauté européenne devront également permettre aux différents éléments nationaux qui la composent de disposer d'une marge de négociation économique et diplomatique suffisante et correspondant à ce qu'en attendent la plupart des pays communistes.

DEUXIEME PARTIE : Fondements et raison d'être d'une coopération politique

12. C'est plus encore l'évolution intérieure des Communautés que la menace extérieure, d'ailleurs singulièrement atténuée, qui rendent aujourd'hui un nouveau départ politique en Europe nécessaire. Toutes les grandes tâches qui s'imposent à nous, progrès technologique ou aide au développement, par exemple, exigent aussi pour être menées à bien, une coordination politique qui seule est en mesure de permettre d'affirmer la personnalité européenne dans le monde. En effet, seule la politique peut conférer à l'économie cu à la technologie ce rayonnement extérieur, ces efforts seconds mais essentiels, sans lesquels les Communautés ne seraient que des organismes de gestion, sans prolongements dynamiques.

13. Or, bien que tout le monde s'accorde pour reconnaître ces nécessités politiques dernières, nombreux sont ceux qui affirment que des initiatives dans l'esprit du plan Fouchet sont le fait du passé, tout en reconnaissant par ailleurs que des initiatives plus ambitieuses ont peu de chances d'aboutir en la circonstance.

14. Au lendemain de l'importante tournée des capitales que vient d'entreprendre M. Wilson, certains gouvernements, notamment l'Italie et les Pays-Bas, estiment que la candidature britannique au Marché Commun devrait intervenir le plus rapidement possible pour éviter à l'initiative britannique de manquer son impact.

D'autres gouvernements, comme celui de la République Fédérale notamment, estiment que le climat pour une extension des Communautés à la Grande-Bretagne et à d'autres serait plus favorable vers la fin de l'année. Dans les deux cas il s'agit de limiter le risque d'un nouvel échec qui nuirait non seulement à la Grande-Bretagne et à ceux qui l'appuient, mais encore à toute l'Europe.

./.

15. Le Gouvernement britannique a affirmé qu'il accepte non seulement le Traité de Rome, mais également ses implications politiques logiques, qui étaient, aussi, notons-le, le but principal des initiateurs de toutes les communautés européennes. Voici donc que l'Europe se trouve face à trois options principales : soit accorder la priorité à l'élargissement de la C.E.E., soit accorder la priorité à une tentative d'union politique, soit enfin envisager non seulement les deux à la fois mais pratiquement la première comme la condition de la seconde.

16. On peut estimer cependant que vu la détermination britannique à accepter une coopération politique organisée en Europe, rien n'empêcherait, à première vue, les actuels partenaires de la C.E.E. de jeter sans attendre les bases d'un tel mécanisme de coopération politique.

17. Le meilleur moyen de résoudre le dilemme sans aller à l'encontre des positions officielles de personne, serait pour les Six, en associant le Royaume-Uni comme observateur aux négociations, d'utiliser le délai nécessaire pour une adhésion de la Grande-Bretagne aux fins de mettre en place dès à présent des mécanismes qui puissent répondre à ce minimum que chacun peut admettre. De plus, une initiative allant dans ce sens aurait l'avantage de répondre aux aspirations de l'opinion publique qui comprend difficilement que l'on puisse éternellement différer la création de mécanismes de coopération politique. Il suffit qu'ils soient assez souples pour que tous les Membres existants et à venir de la C.E.E. puissent les accepter et les utiliser. Certes, ces mécanismes ne satisferont pas les exigences maximalistes, mais ils auront l'avantage de voir bientôt le jour et de pouvoir être développés et renforcés au gré des conjonctures.

18. Ce qui manque à l'Europe aujourd'hui, c'est précisément un geste semblable qui aurait aux yeux de l'opinion la signification d'une déclaration collective d'intention politique. Or, l'on constate une suspicion réciproque qui fait que chacun paraît préférer sa propre abstention politique à une demi-mesure venant d'autrui, alors qu'il est certain que la nécessité d'instaurer une coopération politique européenne demeure aujourd'hui comme hier.

19. Il ne paraît pas faire de doute que cette coopération politique prendra d'abord son départ dans le cadre des Communautés européennes où une certaine accoutumance communautaire se manifeste déjà.

./.

20. Cependant, les Communautés ne sont pas l'Europe du Conseil, et les pays membres du Conseil de l'Europe sont en droit d'espérer qu'une véritable consultation politique et qu'une coopération à plus vaste échelle puissent s'instaurer au niveau du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, organe de liaison et trait d'union par excellence entre les Communautés et le reste de la famille européenne.

21. De la sorte, le fossé politique ne viendra pas un jour remplacer ou aggraver le fossé économique entre les différents partenaires d'une même Europe. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe peut très certainement jouer en cela un rôle important d'harmonisateur et de coordinateur politique, rôle que les gouvernements des pays membres auraient tort de négliger.

22. Il est sans doute prématuré de dire ce que sera la physionomie future d'une Europe politiquement structurée. L'approche fédérale paraît actuellement écartée ; quant à la confédération, elle n'est encore qu'une lointaine possibilité. Toujours est-il qu'au moment où la Grande-Bretagne et d'autres auront adhéré au Marché Commun le fondement même de l'orientation politique de l'Europe se posera ; cela personne ne peut le nier.

23. Il importerait donc que les gouvernements aident l'opinion à voir clair dans leurs intentions, et qu'à cette fin ils prennent le soin de les affirmer sans équivoque, car les priorités n'ont de sens qu'en fonction des objectifs ultimes. C'est vraisemblablement dans cet esprit qu'a pris naissance l'idée d'une conférence au sommet à Rome, tout au moins faut-il l'espérer.

24. Qu'il s'agisse de l'adhésion à la C.E.E. d'une Grande-Bretagne qui serait tentée de remplacer les pré-négociations par des post-négociations [1], des problèmes monétaires qui se posent et se poseront au Royaume-Uni, du traité sur la non prolifération des armes nucléaires, de ses incidences politiques, et de l'avenir de l'Euratom ou bien encore de l'accélération de la détente, on peut trouver partout prétexte à scepticisme,

./.

1. Voir presse britannique, Daily Mirror (mars 1967), par exemple "Adhérer aujourd'hui, négocier plus tard".

et à résignation quant à des initiatives politiques prochaines à l'échelle des Communautés. Il revient aux seuls gouvernements de lever ces hypothèques, ou alors d'en tirer les enseignements politiques sans équivoque, car tout ne peut être entrepris simultanément en Europe comme certains semblent le croire.

25. Beaucoup a changé en Europe depuis 1963 ; l'on peut dire que les jeux diplomatiques à l'intérieur de la Communauté ont trop souvent été animés par une certaine méfiance réciproque craignant la suprématie de l'un ou de l'autre pays sinon de deux à la fois, alors que l'on eût préféré voir la Communauté s'harmoniser politiquement vis-à-vis du monde extérieur. Ce sont là autant de problèmes qui se posent aujourd'hui et qui impliquent des solutions ou des options. Votre Rapporteur ne peut ni résoudre les uns, ni prendre les autres ; il tenait à s'abstraire de l'information quotidienne pour faire quelques réflexions fondamentales et tenter de redonner un éclairage global au devenir politique de l'Europe.

26. Il appartient désormais aux gouvernements de choisir leurs voies en fonction des préférences et aussi des possibilités, sachant que si la politique est l'art du compromis et du possible, tous les compromis ne sont possibles.

27. Tout progrès politique au sein des Communautés passe par une décision politique initiale d'entités souveraines, et ne sera pas le fruit d'un miracle ou d'une lente maturation administrative.

28. L'élargissement des Communautés et la croissance de leurs aspirations économiques qui en découle posent le problème de leurs possibilités politiques. C'est aujourd'hui aux gouvernements de décider s'ils entendent utiliser les structures existantes des Communautés à cette fin, ou bien s'ils veulent s'en remettre à d'autres instances, le choix naturel étant alors le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dont le rôle dépendra pour une large part des options qui seront ainsi prises.

./.

TROISIEME PARTIE : La place et l'avenir du Conseil de l'Europe dans un continent en mouvement

Introduction

29. Son statut lui conférant un mandat assez large et suffisamment souple, il n'est pas étonnant que le Conseil de l'Europe ait évolué dans ses préoccupations avec la situation politique ambiante en Europe tout en renforçant considérablement, notamment grâce à son programme de travail, sa participation à l'élaboration du cadre de vie quotidien de l'Européen.

30. Le Conseil de l'Europe ne s'est donc jamais laissé arrêter par les aléas de la conjoncture, ce qu'il doit pour une grande part à une technicité grandissante de ses activités intergouvernementales.

La vie du Conseil de l'Europe est à présent axée dans une large mesure sur le programme de travail intergouvernemental avec sa double vocation : intérieure et extérieure à l'organisation, et sur une série de variantes dont notre Assemblée a la charge de déterminer les grandes tendances en espérant qu'elles trouveront au Comité des Ministres et dans l'opinion l'écho qu'elles appellent.

31. Dès lors, les activités techniques du Conseil acquièrent une vocation politique de fait, car elles assurent la permanence d'un processus intergouvernemental dans un domaine non controversé et, par conséquent, moins vulnérable que d'autres.

a) Vers une ébauche de coopération technique avec les pays de l'Est

32. Votre Rapporteur a déjà abordé cette question dans ses précédents rapports ; il tient cependant à affirmer une fois de plus qu'il s'agit là d'un secteur important des activités futures du Conseil de l'Europe. Ces efforts posent avant tout des problèmes de méthode. En effet, toute précipitation, voire toute publicité tapageuse sur tel ou tel résultat ou initiative mineurs, provoqueraient sans doute des réactions que l'on ne souhaite ni de part ni d'autre de l'Europe.

33. Il s'agit d'un processus qui sera long ; il doit donc être aussi progressif que résolu. On peut raisonnablement espérer que la collaboration de plus en plus étroite qui s'instaure entre

./.

le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe et les Secrétariats Généraux des différentes institutions spécialisées des Nations Unies faciliteront certains contacts avec l'Est de l'Europe, notamment lorsqu'il s'agit de possibilités de renforcer la coopération avec la Commission Economique pour l'Europe ; là encore, rien ne servirait de brûler les étapes, car le principe paraît acquis, ce qui est l'essentiel en somme.

34. Depuis plus de deux ans et demi, le Conseil de l'Europe a fait de grands progrès et a pris un certain nombre d'orientations nouvelles. La prédisposition du Conseil pour amorcer des contacts avec l'Est paraît être admise par un nombre grandissant de milieux ; il lui faut désormais utiliser les années à venir pour mener là aussi cet aspect de son activité suffisamment loin pour intégrer le Conseil de l'Europe dans la "jurisprudence" européenne en matière de relations Est-Ouest. Pour ce faire, le Conseil a besoin d'une série de réalisations pratiques, fût-ce dans des secteurs modestes, mais qui serviront de "lettres de créance" dans des domaines dont l'étendue croîtra petit à petit avec l'assainissement du climat général de la détente. Les gouvernements des Etats membres doivent appuyer le Conseil dans cette mission.

35. Sur le plan technique, le Conseil de l'Europe, par les possibilités multiples qu'offre son programme de travail, peut aider les deux versants de l'Europe à trouver un langage commun et des méthodes semblables pour évoquer et résoudre un certain nombre de problèmes pratiques communs.

36. Il est certain que les grandes options politiques qu'entraîne la détente seront le fait des "super-grands" et aussi de ceux qui sont résolus à ne pas leur laisser le monopole des initiatives ; ces options-là se prendront ailleurs qu'au Conseil de l'Europe. Toujours est-il que si même la détente est un fait politique au départ, elle a des conséquences quotidiennes qui relèvent du domaine technique et qui constituent un des éléments-clé de ces dernières années.

37. Le Conseil peut et doit donc contribuer à l'aménagement culturel, social et humain de cette Europe politiquement pacifiée ; sa réussite sera acquise dès lors que le concept de détente aura été dépolitisé et sera devenu un fondement sur lequel construire.

./.

b) La place des pays neutres et des pays périphériques au sein de la famille du Conseil de l'Europe

38. Le Conseil de l'Europe est non seulement le point de rencontre des Six et des pays de l'A.E.L.E., mais encore le trait d'union entre les pays neutres comme l'Autriche, l'Irlande, la Suède et la Suisse, ainsi que des pays plus éloignés comme la Grèce et la Turquie, avec le reste de la famille européenne engagée dans le processus d'unification. Pour ces pays-là, le Conseil de l'Europe constitue un irremplaçable élément de rattachement au devenir collectif tout en leur permettant en même temps de sauvegarder leur spécificité et la personnalité de leur politique.

39. Les aspects politiques de la neutralité ayant fait l'objet de précédents rapports [1], il est inutile de revenir sur le fond de cette question. Tout au plus pourra-t-on préciser que l'intérêt des pays neutres pour le Conseil de l'Europe n'a pas diminué, bien au contraire. M. Spühler, Chef du département politique suisse [2], ne déclarait-il pas récemment que la discrétion avec laquelle opère le Conseil de l'Europe, "seule organisation existante qui embrasse toute l'Europe occidentale", est la formule qui répond le mieux aux propres intérêts de la Suisse. L'Autriche, elle aussi, reste attachée aux grandes lignes de sa politique, et l'évolution de la C.E.E. ne change rien à cela. On le constate en relevant que le Chancelier Klaus soulignait lors de son voyage à Moscou en mars 1967, que même si son pays envisage l'association au Marché Commun, cela n'impliquerait pas de choix politique et ne remettrait pas en cause le statut de neutralité. Là encore, l'attachement et le zèle de l'Autriche au Conseil de l'Europe sont autant de preuves de la sincérité de ces positions, et aussi de leur validité dans le temps.

./.

1. Voir memorandum présenté par M. Struye le 29 avril 1963, Doc. 1581.

2. Voir discours prononcé à la radio et à la télévision le 5 mai 1966, à Strasbourg, à l'occasion de la Journée de l'Europe.

40. Pour l'Autriche, l'Irlande, la Suisse et la Suède, la souplesse des mécanismes intergouvernementaux du Conseil l'Europe et la plate-forme ouverte sur le monde qu'est son Assemblée offrent une tribune irremplaçable pour affirmer leur présence au sein de la famille européenne. C'est ainsi que M. Nilsson déclarait récemment au Parlement suédois que l'O.C.D.E. et le Conseil de l'Europe sont des organisations particulièrement aptes à favoriser le développement des relations Est-Ouest.

41. Ainsi en est-il pour ces pays, comme la Grèce et la Turquie, qui sont intéressés à l'orientation politique collective. Ces pays-là, pôles de vieille civilisation et de grande sagesse politique, ont un rôle essentiel à jouer au sein de la famille du Conseil de l'Europe, car étant souvent les plus exposés et disposant par là d'une grande expérience, ils sont aussi les plus intéressés à la détermination d'une pensée politique et d'une ligne de conduite commune.

c) L'Assemblée du Conseil de l'Europe est un forum largement ouvert au monde extérieur

42. Cette caractéristique de l'Assemblée est certainement une de celles qui sont le plus volontiers reconnues tant par les autres organisations internationales que par la plupart des gouvernements des Etats membres et l'opinion.

43. Il est entré dans les moeurs de notre Assemblée d'accueillir des personnalités extérieures à l'organisation qui permettent précisément d'affirmer par leur présence la responsabilité mondiale de l'Europe et son ouverture sur le monde.

44. On peut dire que la venue d'U Thant a consacré cet état de choses. Désormais, notre Assemblée devrait tendre à une égale répartition géographique de ses invités, afin que puissent s'exprimer ici toutes les tendances dont l'Europe, qu'elle le veuille ou non, doit tenir compte. La venue régulière de parlementaires des Etats-Unis souligne encore la nécessité du point de vue européen d'une semblable répartition. La récente visite de personnalités politiques africaines a contribué puissamment à élargir le champ de nos débats. L'Asie et l'Amérique Latine devraient, elles aussi, être amenées à envoyer de temps à autre des porte-parol qui élargiraient nos horizons et confirmeraient l'intérête que nous portons à ces régions du globe dont l'évolution pèse très certainement sur notre propre avenir occidental.

./.

45. Ainsi, l'Assemblée du Conseil de l'Europe, tribune ouverte au monde et sur le monde, complétera-t-elle l'oeuvre intergouvernementale et technique qui s'accomplit au niveau du Secrétariat et qui sert à poser les fondements d'une coopération en profondeur à l'échelle de toute l'Europe.

d) Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, un terrain politique en jachère

46. Il est surprenant, par contre, de voir que la plus grande partie des gouvernements des pays membres évitent ou restreignent l'utilisation politique du Comité des Ministres, alors que cet instrument souple et permanent pourrait fort bien servir d'élément de coordination et de centre de prévision politique à plus long terme, dans un nombre important de domaines : coopération politique, relations Est-Ouest, aide au développement, par exemple.

47. Il serait donc extrêmement opportun que le Conseil de l'Europe puisse agir désormais selon une ligne de conduite politique et en fonction d'une pensée politique directrice évitant des improvisations sans lendemain. Depuis peu, le Conseil s'est orienté en cette direction qui est la seule à même de le soustraire aux contrecoups des conjonctures. Les Etats membres ont à leur disposition, au Conseil de l'Europe, trois organes essentiels : le Comité des Ministres, le Secrétariat Général et l'Assemblée, qui sont les trois moteurs d'une même machine qu'il faut maintenir sur un même cap politique et technique.

48. Ces moteurs ont tous des ressources abondantes. On ne saurait donc négliger leur interaction, surtout si le Comité des Ministres veut reprendre le rôle politique qui lui est dévolu, car en définitive cette "union plus étroite" entre les Etats membres que préconise le statut reste, sinon à faire, tout au moins à orienter vers des objectifs politiques communs.

./.

CONCLUSION

49. Il est à craindre que la perspective d'une Europe politiquement unie soit encore lointaine. Le Conseil de l'Europe - quoique doyenne des organisations européennes - devrait permettre de la rapprocher, car ces mécanismes, excluant toute contrainte, font de cette organisation un pionnier politique permanent, alors que d'autres organismes, liés par des statuts ou des traités plus contraignants et par un acquit déjà important qu'il faut défendre et maintenir, disposent d'une moins grande liberté de manoeuvre pour prendre des initiatives, rendues nécessaires et possibles grâce à la conjoncture politique nouvelle.

50. Si le Conseil de l'Europe parvient à consolider ses compétences techniques et sa vocation largement européenne, conformément à une politique qui aurait été clairement étudiée et définie au sein du Comité des Ministres, ceci ouvrirait au Conseil une ère nouvelle et lui forgerait une place unique parmi les grandes organisations internationales.

ΕΛΛΗΝΙΚΟ ΚΕΝΤΡΟ ΕΥΡΩΠΗΣ ΕΔΗΚ